

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Luxembourg à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Rue de Luxembourg

Début:

Vendredi 11 mars 2022 à 15h00

Fin:

Vendredi 11 mars 2022 à 17h00

Motif:

Livraison

Règlement:

GRE-044-2022

Grevenmacher, le 4 mars 2022

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale Le bourgmestre

arine Majerus

Leon Gloden